

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 22 juillet 2015 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2014 et portant approbation du programme d'investissements 2015 modifié de GRTgaz

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Yann PADOVA et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application des dispositions de l'article L.134-3 et du II de l'article L.431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2014 :

- par délibération du 19 décembre 2013, la CRE a approuvé le programme d'investissements de GRTgaz pour l'année 2014 ;
- par délibération du 16 juillet 2014, la CRE a approuvé la mise à jour du programme d'investissements de GRTgaz pour l'année 2014, et a demandé à GRTgaz de présenter, pour mi-2015, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2014.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2015 :

- par délibération du 17 décembre 2014, la CRE a approuvé le programme d'investissements de GRTgaz pour l'année 2015, et a demandé à GRTgaz de présenter, pour mi-2015, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2015.

Pour cet exercice, GRTgaz a été auditionné à deux occasions par le collège de la CRE :

- le 2 juillet 2015, GRTgaz et TIGF ont présenté le plan d'affaires du projet pilote *Power to Gas*, conformément à la demande faite par la CRE dans sa délibération du 17 décembre 2014 ;
- le 9 juillet 2015, GRTgaz a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2014, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2015, d'autre part.

1. Observations de la CRE sur le bilan d'exécution du programme d'investissements 2014

Le programme d'investissements modifié approuvé pour 2014 par la CRE dans sa délibération du 16 juillet 2014 s'élevait à 681 M€. Le bilan d'exécution définitif du programme d'investissements de GRTgaz pour l'année 2014 s'élève à 663 M€, soit une baisse de 18 M€ par rapport au programme approuvé.

Cette baisse résulte en partie d'une diminution de 12,7 M€ des investissements de sécurité et d'obsolescence¹, en raison notamment d'une baisse de 8,4 M€ liée au décalage de planning de certains projets (travaux dans le cadre de l'arrêté sécurité, chantier de Beynes...).

¹ Renouvellement des ouvrages notamment lié à l'évolution des textes réglementaires

Les investissements réalisés à la demande de tiers portant sur de nouveaux raccordements ou des déplacements d'ouvrages sont en baisse de 4,6 M€. Des retards dans le déroulement des projets justifient ces écarts.

En outre, les dépenses relatives au développement du réseau principal sont globalement en ligne avec le budget révisé et portent essentiellement en 2014 sur le raccordement du terminal de Dunkerque LNG et sur la construction de l'Arc de Dierrey. Ces deux projets doivent être respectivement mis en service fin 2015 et fin 2016. Le budget prévisionnel à terminaison de ces deux projets est en baisse de, respectivement, 7 % et 2 % par rapport à leurs budgets approuvés initialement.

4,6 M€ ont été engagés pour l'achat de gaz pour le service de gaz circulant, mis en place à la demande de la CRE, conformément à la délibération du 30 octobre 2014 relative à l'évolution du tarif ATRT5 concernant les mesures transitoires avant la création d'un PEG unique à l'horizon 2018.

Les autres postes de dépenses sont en ligne avec le budget prévisionnel.

La CRE a vérifié que les écarts entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements approuvé pour 2014 sont majoritairement liés à des économies sur les achats de matériels et de travaux de pose ou à des reports de travaux sans conséquence sur le calendrier et le coût global des projets.

2. Observations de la CRE sur l'état d'exécution du programme d'investissements 2015

Le programme d'investissements approuvé pour l'année 2015 par la CRE dans sa délibération du 17 décembre 2014 s'élevait à 700 M€.

GRTgaz a présenté l'état d'exécution à mi-année de ce programme, qui fait apparaître une baisse de 29 M€, le nouveau budget prévisionnel d'investissements pour 2015 s'établissant à 671 M€.

Cette baisse s'explique principalement par :

- le rééchelonnement d'une part des dépenses relatives au projet Arc de Dierrey sur les années 2014 à 2016 (-57,0 M€) ;
- en partie compensé par (i) une hausse des dépenses sur le projet de station de compression de Beynes (+12,5 M€), dû au retard pris et aux aléas rencontrés sur le chantier et (ii) l'anticipation de dépenses d'études et de matériel sur les projets Val-de-Saône et Gascogne-Midi (+13,6 M€).

La CRE a vérifié que le nouveau budget présenté par GRTgaz résulte principalement du report de travaux ou de l'évolution des conditions de réalisation des projets n'ayant pas de conséquence sur le calendrier et le coût global des projets.

3. Projet *Power to Gas*

Dans sa délibération du 17 décembre 2014, la CRE a approuvé le principe du projet pilote *Power to Gas*, dont l'objectif est de permettre la conversion ou le stockage de l'électricité sous forme d'hydrogène (par un procédé d'électrolyse) ou de méthane, qui serait par la suite injecté sur le réseau de gaz. Sur cette base, la CRE a demandé à GRTgaz de présenter en 2015 une demande formelle d'approbation sur la base d'un projet dont le financement et les partenaires seraient stabilisés. GRTgaz et TIGF ont présenté à la CRE le 2 juillet 2015 leur proposition de financement, détaillant les subventions obtenues et les partenaires industriels du projet.

Le projet prévoit la construction d'une plateforme pilote de production d'hydrogène à Fos-sur-Mer, sur laquelle coexisteront les deux technologies utilisées à ce jour dans les activités d'électrolyse (électrolyse alcaline et électrolyse PEM). Les infrastructures du site seront utilisées pendant trois ans. Un site industriel est associé au projet pour capter les émissions de CO₂ et créer du méthane (par procédé de méthanation). Les installations seront mises en service en 2018 et exploitées pendant trois ans.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 30,3 M€, dont 18,8 M€ à financer par GRTgaz et 1,8 M€ à financer par TIGF. Après déduction des subventions publiques dont bénéficie le projet, la part à financer par GRTgaz s'élève à 13,1 M€, dont 10,1 M€ en investissements. Participent également au projet des partenaires techniques (CNR, Atmosat, CEA, Leroux & Lotz, McPhy Energy), RTE et le Grand Port

Maritime de Marseille.

La CRE constate que le financement de ce projet repose sur un partenariat avec plusieurs acteurs et sur l'obtention de subventions européennes et régionales ainsi que de la part de l'ADEME. La participation de GRTgaz à ce projet s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique et a pour finalité de diversifier, sur le long terme, les usages des réseaux de gaz naturel.

En conséquence, la CRE est favorable à la demande de GRTgaz de lancer ce projet, pour un budget d'investissement de 10,1 M€.

4. Décision concernant le programme d'investissements 2014

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de GRTgaz pour 2014 est conforme au programme approuvé.

M€	Révisé 2014	Réalisé 2014
Développement du réseau	358,2	360,5
Sécurité/Obsolescence	173,8	161,1
Environnement	30,3	27,7
Systèmes d'Information	51,7	51,5
Raccordements	29,9	27,8
OSP Acheminement, Qualité	21,8	19,3
Autres	15,3	14,9
Total	681,0	662,9

5. Décision concernant le programme d'investissements 2015

La CRE constate que l'état d'exécution du programme d'investissements de GRTgaz est conforme au programme approuvé. Elle observe que le programme d'investissements a été réévalué par GRTgaz pour l'année 2015 et approuve cette modification.

En conséquence, le budget modifié des dépenses de GRTgaz pour 2015 s'élève à 670,9 M€, répartis de la façon suivante :

M€	Approuvé 2015	Révisé 2015
Développement du réseau	367,1	325,8
Sécurité/Obsolescence	199,4	206,6
Environnement	18,6	30,5
Systèmes d'Information	43,3	38,9
Raccordements	28,6	24,5
OSP Acheminement, Qualité	25,5	21,6
Autres	17,5	23,0
Total	700,0	670,9

La CRE approuve par ailleurs le budget d'investissements du projet *Power to Gas* pour un montant de 10,1 M€

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.
Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

Fait à Paris, le 22 juillet 2015

Pour la Commission de régulation de l'énergie
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

Annexe

Principaux projets de développement du réseau mis en service à partir de 2015

Projet (M€)		Date de la délibération	Budget initial	Dépenses à fin 2014	Coût à terminaison	Date de mise en service
Raccordement du terminal méthanier de Dunkerque et décongestion du cœur de réseau de la zone Nord	Hauts de France II	12 juillet 2011 et 22 décembre 2011	350	284	286	2015
	Arc de Dierrey		768	679	804	2016
	Clipon-Pitgam		67	53	55	2015
Doublement de l'artère du Rhône (Eridan)		19 avril 2011	484	32	620	2020 au plus tôt
Val de Saône		7 mai 2014	650	22,7	744 ²	2018
Gascogne-Midi		7 mai 2014	21	0,7	22	2018

² Le budget cible retenu par la CRE s'élève à 650 M€, après audit du budget du projet ; la demande de GRTgaz s'élevait à 744 M€.